

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2020 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt, le deux juin, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8.

Date de convocation du conseil municipal : 26/05/2020.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN. Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE.

Pouvoir : Mr Jean-Louis BIETRIX à Mr Bernard BARTOLINI.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : Mr CORNIER Gilbert.

◆◆◆◆◆

1) **Vote du budget primitif 2020 – Budget général M14**

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2020, qui a été établi au vu des projets d'investissement, des travaux en cours et des factures envisagées de fonctionnement.

Le conseil l'après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020 tel qu'il est proposé, dont la balance générale est la suivante :

Comptabilité M14 – Budget général

Libellés	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	360 519,19€	360 519,16€
Section d'investissement	264 074,00€	264 074,00€

2) **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020**

Monsieur le Maire demande au conseil d'étudier au vue des dépenses et des recettes s'il y a lieu de stabiliser ou d'augmenter la pression fiscale. Après avoir étudié les éléments consécutifs à l'élaboration du budget 2020 et compte tenu des produits correspondants, il s'avère que le montant des taux doit rester stable. Afin de compléter les tableaux 1259 Com - FDL.

Le produit fiscal attendu pour 2020 est de 42 449€, compte tenu des modifications apportées et des évolutions introduites par la loi de finances pour 2020.

Le coefficient de variation proportionnelle est de : 1,00000.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité valide le montant des taux ci-dessous :

Désignation de la taxe	Taux votés 2019
Foncière bâtie	13,72 %
Foncière non bâtie	55,95%

3) **Vote des subventions**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : il est demandé au conseil, de se prononcer sur les montants des subventions attribuées par la commune en 2020.

Libellés	Montant
Sapeurs-Pompiers – La Javie	250,00€
Comité des fêtes de Chavailles	450,00€
Comité des fêtes de La Favière	350,00€
Amicale du Personnel Communal	240,00€
Foire Ovine de La Javie	100,00€
Fondation du Patrimoine	55,00€
Association Cheval Blanc	400,00€
Association culture et patrimoine	400,00€
Comité des fêtes de Prads	600,00€

Le conseil valide.

4) Embauche d'un agent saisonnier

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il est nécessaire d'embaucher pour une durée déterminée un agent saisonnier venant effectuer divers travaux de voirie et renforcer le service technique, suite à surcharge de travail durant cette période. Le conseil, accepte la proposition, il retient la candidature de Mr Manau JAUBERT, pour la période du 2 juin au 31 août 2020.

5) Contribution à l'association Association des Communes Pastorales – P-A-C-A –Région Sud

Monsieur le Maire propose de verser la contribution annuelle à l'Association des Communes Pastorales – PACA-Sud, d'un montant de 50€ pour participer à la valorisation du pastoralisme. Le conseil valide cette somme à l'unanimité.

6) Avenants modificatifs conventions pluriannuelles de pâturages

Terrains communaux de Chanolles Pompe - Terrains communaux à Chavailles.

Monsieur le Maire demande au conseil de régulariser et de modifier par un avenant, les conventions pluriannuelles de pâturage en accord avec Mr Michel PELESTOR pour le compte de Mr Julien GIRAUD et Mr Jean-Marie DAUMAS pour le compte de Mme Aude GIRAUD.

Mr Michel PELESTOR cède à Mr Julien GIRAUD une partie de la parcelle n°881 section 029D pour une superficie de 80 hectares et Mr Jean-Marie DAUMAS cède une partie de la parcelle n°1210 section 029D pour 70 hectares au profit de Mme Aude GIRAUD. Le conseil à l'unanimité, valide les deux propositions entre les partenaires concernés, demande à ce qu'un avenant pour modification de convention soit établi dans ce sens à Mr Michel PELESTOR et Mr J-Marie DAUMAS, il précise que les autres clauses de leur convention initiale restent inchangées.

7) Nouvelles conventions pluriannuelles de pâturages

Monsieur le Maire présente trois demandes de mise à disposition de terrains communaux. Il propose au conseil un tableau des nouvelles conventions de pâturages établies pour une durée de cinq années consécutives. Le paiement se fera sur la base d'un échancier, avec une augmentation régulière durant toute la période 2020-2024, selon le tableau des répartitions tarifaires des terrains communaux ci-après :

Anciens communaux de Mariaud – Secteur de Galèbre → Mr Jean-Pierre ROUX

Communaux de Chavaille- Le Cheval Blanc (en partie) → Mr Julien GIRAUD

Communaux de Chavailles (en partie) → Mme Aude GIRAUD

Le conseil, met à disposition pour une durée de cinq ans les terrains communaux référencés dans la convention pluriannuelle de chacune des personnes susdite, il fixe le prix de l'année 2020, avec une augmentation régulière et valide à l'unanimité le tableau ci-dessous

Lieux	locataires	2020	2021	2022	2023	2024
Anciens communaux de Mariaud secteur de Galèbre	Jean-Pierre ROUX	200,00€	210,00€	220,00€	230,00€	240,00€
Communaux du Cheval Blanc	Julien GIRAUD	350,00€	360,00€	370,00€	380,00€	390,00€
Communaux de Chavailles	Aude GIRAUD	250,00€	260,00€	270,00€	280,00€	290,00€

8) Pour informations:

Rachat du matériel de l'Auberge des Trois Evêchés

Monsieur le Maire précise, en référence à la délibération n°DE_37_2016 du 13 mai 2016 et conformément à celle-ci du versement de la somme de 9 000€ représentant le rachat du matériel, afin d'éviter une vente aux enchères, suite à la liquidation judiciaire simplifiée concernant la gérance de Mme PIERROT Laetitia en relation avec le Tribunal de commerce de Manosque. Le dossier est en possession de l'Etude LOUIS et LAGEAT à Manosque.

Distribution de masques

Monsieur le Maire précise que les services de la mairie ont procédé à deux distributions de masques auprès de la population. Tous les résidents ont reçu deux fois deux masques. Les masques pour la deuxième distribution ont été achetés auprès des organismes dédiés et seront pris en charge par l'état à hauteur de 50%.

Eglise de Prads

Dans le cadre de la 1^{ère} tranche de travaux, une subvention DETR est attribuée à hauteur de 141 276€